

Nos revendications pour l'eau



La tarification, la qualité de l'eau et la ressource.

L'UFC QUE CHOISIR ARTOIS est présente dans de nombreuses commissions organisées par les services de l'Etat ou par les collectivités territoriales pour donner des avis sur des sujets concernant l'Eau. Nos principales revendications concernent : **la tarification, la qualité de l'eau et la ressource.**

La tarification :

Le prix de la facture d'eau potable inclut, dans la plupart des cas, la facturation du service d'assainissement. La facture d'eau potable est décomposée d'une partie pour la collectivité, une partie pour le délégataire qui exécute le service et des taxes revenant à l'Agence de l'eau ou à l'Etat. La collectivité a la liberté de fixer les tarifs comme elle le souhaite afin d'équilibrer le service. Le tarif est constitué d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable qui dépend du volume consommé.

Nos préconisations :

Il est proposé au sujet de la tarification de la part d'eau potable de défendre une tarification sur le mode binominale composé d'une part fixe (qui ne dépend pas de la consommation) et de 2 ou 3 paliers de part variable, qui dépendent du volume consommé avec un premier palier à un prix modeste. Cette tarification permet de faire payer plus cher l'eau de confort.

Il faudrait aussi arriver à une égalité de prix entre consommateurs, industriels et agriculture.

La ressource en eau potable :

Les enjeux climatiques ont un impact important sur la ressource et les territoires ne sont pas tous concernés de la même manière. L'augmentation de la population et des activités économiques conduit à une demande croissante en eau. Ces usages entraînent des pressions sur les milieux aquatiques : artificialisation, prélèvements excessifs, rejets polluants, dégradations de la biodiversité.... Si ces pressions ne sont pas suffisamment maîtrisées, elles peuvent altérer la quantité et la qualité de l'eau et en restreindre les usages. Seulement 1/3 de l'eau de pluie s'infiltre dans le sol, le reste étant mobilisé par la végétation ou partant en évaporation.

Association Locale UFC QUE CHOISIR de l'Artois

RNA : W621000161, Siret : 32774497500019

16 rue Aristide Briand – 62000- ARRAS ☎ : 03 21 23 22 97 du lundi au vendredi
Site internet <https://artois.ufcquechoisir.fr/> courriel : contact@artois.ufcquechoisir.fr

[Twitter](#) [Facebook](#) et [Instagram](#) :

Nos préconisations :

Un partage de l'eau devient indispensable avec une maîtrise des prélèvements d'eau pour le monde agricole conduisant à des choix de culture qui réduisent l'irrigation (modifications des techniques, goutte à goutte, recherche de plantes moins gourmandes,)

Les collectivités doivent développer une meilleure connaissance de l'état de leurs réseaux de distribution et programmer les investissements nécessaires pour résorber les fuites.

Redonner la possibilité à l'eau de pluie de s'infiltrer le plus rapidement possible dans le sol pour éviter les conséquences de l'érosion : recréer les fossés, les noues, les haies, les zones d'expansion de crues, encourager l'agroforesterie, assurer la protection des zones humides.

Suivre l'élaboration et l'application des chartes pesticides au niveau des territoires

La gouvernance de l'eau doit s'adapter en ne donnant pas autant de pouvoirs au monde agricole et industriel. Le dialogue doit s'organiser au niveau des Sage pour définir une méthode de partage de la ressource existante.

Donner des avis négatifs lors des enquêtes pour la création de bassines (elles favorisent l'évaporation des eaux)

Développer des techniques pour la réutilisation des eaux issues des stations d'épuration.

La qualité de l'eau potable :

Dans l'étude du CESER sur la qualité de l'eau , il est indiqué que les micro polluants et leurs effets sur les écosystèmes aquatiques et la santé humaine sont une source d'inquiétude grandissante. Sont visés les médias, les cosmétiques, les produits détergents, les résidus de biocides (herbicides, insecticides, fongicides). Ces éléments pénètrent dans les masses d'eau via l'écoulement des eaux urbaines, des terres agricoles ou du ruissellement des eaux pluviales à partir des têtes ou des surfaces imperméabilisées. Les micros polluants ont une action néfaste sur les organismes vivants, y compris l'homme, le plus souvent en perturbant le système endocrinien avec pour conséquence des cancers, des maladies neurologiques ou divers troubles du développement.

Nos préconisations :

Pour diminuer les risques sanitaires, il est proposé que les collectivités fassent au minimum un traitement complémentaire par charbon actif (ou tout autre technique efficace) permettant de réduire les micro polluants.

Interdire tous les biocides sur les périmètres rapprochés des captages et que les collectivités et les exploitants compensent les pertes de rendement aux agriculteurs.

Solliciter le Fédération Que Choisir pour développer des tests des dispositifs de traitement individuel existant avec analyse après traitement pour vérifier l'efficacité et conseiller au mieux les consommateurs qui voudraient se protéger.

Rédacteurs : Paul HURTAUX et Gaétan LECHANTOUX

Association Locale UFC QUE CHOISIR de l'Artois

RNA : W621000161, Siret : 32774497500019

16 rue Aristide Briand – 62000- ARRAS ☎ : 03 21 23 22 97 du lundi au vendredi
Site internet <https://artois.ufcquechoisir.fr/> courriel : contact@artois.ufcquechoisir.fr

[Twitter](#) [Facebook](#) et [Instagram](#) :